

MISE EN PUBLICITE

INSTALLATION D'UNE STATION SERVICE GNV (GAZ NATUREL VEHICULE) SUR LA ZIP DU HAVRE

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) souhaite développer l'implantation de stations-services GNV sur son territoire afin de permettre aux transporteurs routiers desservant la zone portuaire de développer l'usage de ce carburant alternatif.

Le GPMH dispose d'un terrain de 2 000 m² pouvant être porté à 5 000 m² environ à proximité des axes principaux de la Zone Industrielle Portuaire du Havre et du barreau autoroutier de l'A 29. Ce terrain est à l'état naturel.

Le GPMH souhaite que ce terrain soit consacré à l'implantation d'une station-service GNV en concluant, au terme de cette consultation, une convention d'occupation temporaire avec une société distributeur de ce type de carburant. Le GPMH souhaite signer la convention avant la fin 2017 pour une implantation courant 2018.

Le futur occupant fera son affaire des raccordements et abonnements aux utilités de viabilisation présentes sur la ZIP ainsi que de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

Les candidats intéressés par cette opportunité et qui désireraient développer ce service sur le Port du Havre sont invités à se manifester en adressant un mail à :

linda.douet@havre-port.fr
et
secretariat_DRC@havre-port.fr

Les candidats adresseront avec leur candidature un dossier de présentation de la Société permettant au GPMH d'apprécier l'expérience du candidat dans la distribution de GNV (liste de références en matière de financement de projets équivalents et présentation du savoir-faire en matière d'exploitation de stations-services GNV).

Le GPMH se réserve le droit de ne pas retenir un ou plusieurs candidats dans le cas où :

- le dossier de candidature remis serait incomplet ou manquerait de manière manifeste de cohérence,
- dans le cas où le GPMH jugerait que le candidat ne dispose pas de capacités techniques, organisationnelles et financières suffisantes, jugées sur la base du dossier de présentation remis par la Société.

Les candidats retenus recevront un dossier de consultation comprenant notamment :

- l'objectif de la consultation,
- des informations sur les règles d'urbanisme au regard du PPRT,
- des données techniques de caractérisation du terrain,
- un projet de convention d'occupation temporaire,
- les éléments à remettre par les candidats dans leurs offres,
- les modalités d'échanges entre le GPMH et les candidats pendant la phase de questions/réponses et de négociation,
- les modalités de visite du site par les candidats,
- le calendrier prévisionnel de la procédure.

Le dépôt limite des candidatures est fixé au 24 avril 2017.